



PRÉSENTATION

Groupe d'experts en sensibilisation de l'ICA

DÉCLARATION UNIVERSELLE SUR LES ARCHIVES - UN OUTIL POUR DÉVELOPPER LA COMPRÉHENSION ET LA SENSIBILISATION

(Notez que cette présentation doit être lue en parallèle avec les diapositives de la présentation Power Point qui l'accompagne)

DIAPOSITIVE 1

Le 10 novembre 2011 a été une journée importante pour les archives puisque c'est ce jour-là que la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé la Déclaration universelle sur les archives de l'ICA; aujourd'hui, nous allons voir comment nous pouvons utiliser la DUA comme outil afin d'améliorer la compréhension des archives et la sensibilisation sur les archives.

DIAPOSITIVE 2 – RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION

Cette présentation donnera un aperçu de l'origine de la DUA, décrira l'histoire de son développement, montrera les défis qui ont été relevés au moment de produire le document, et expliquera les buts de la DUA, avant d'analyser le texte du document.

Nous donnerons par la suite un aperçu de quelques stratégies de promotion qui seront proposées.

DIAPOSITIVE 3 – ORIGINE DE LA DUA

Les auteurs de la DUA se sont inspirés de la Déclaration québécoise sur les archives publiée en 2007. La même année, l'assemblée générale annuelle de l'ICA a eu lieu au Québec et à la suite d'une recommandation approuvée lors de cette réunion, l'ICA a demandé à la Section des associations professionnelles (SPA) de développer une Déclaration universelle sur les archives suivant le modèle de la Déclaration québécoise.

Un groupe de travail plurilingue et multiculturel a alors été établi afin d'entreprendre ce travail.

DIAPOSITIVE 4 – DÉVELOPPEMENT DE LA DUA

Entre 2008 et 2009, le groupe a consulté des intervenants et les membres des associations professionnelles, à travers le monde, pour développer le texte; a travaillé avec un graphiste, a créé une identité visuelle pour la Déclaration, et mis au point un ensemble d'idées de promotion.

En novembre 2009, la Déclaration a été présentée pour approbation à l'assemblée générale annuelle de l'ICA à Malte. Lors de cette réunion la DUA a été adoptée en principe, mais les membres de l'ICA ont demandé plus de détails sur le niveau de conformité et le statut juridique du document. Ils ont également suggéré de développer un texte conforme aux autres déclarations de l'UNESCO. De plus, quelques personnes voulaient savoir comment la Déclaration cadrerait avec les autres déclarations de l'UNESCO.

Ces problèmes ont été résolus au cours de l'année suivante et lors de l'assemblée générale annuelle de l'ICA à Oslo en 2010, la Déclaration a été adoptée à l'unanimité.

La DUA a été officiellement adoptée par l'UNESCO le 10 novembre 2011. Ce vote a été l'aboutissement des efforts intenses menés par Papa Momar Diop, ambassadeur du Sénégal à l'UNESCO et ancien archiviste national du Sénégal, appuyé par Jens Boel, l'archiviste en chef de l'UNESCO; les associations professionnelles à travers le monde ont fait pression sur leurs ambassadeurs.

DIAPOSITIVE 5 – DÉFIS

Il a fallu relever un certain nombre de défis, dignes d'être mentionnés, lors de l'élaboration de la Déclaration.

Le groupe de travail a dû créer un document pouvant être traduit et compris dans de nombreuses langues et de nombreuses cultures et être utilisé par des pays ayant différentes traditions dans la gestion des documents.

En face de ces défis, le groupe de travail s'est efforcé d'atteindre un juste milieu afin d'aborder différentes réalités politiques et culturelles.

L'approche devait être brève et il fallait concentrer sur des aspirations élevées, tout en étant conscient que le principal public était en dehors de la profession.

DIAPOSITIVE 6 – IMPORTANCE DE L'APPUI DE L'UNESCO

En adoptant la DUA, l'UNESCO a cité, entre autres sources, des déclarations importantes concernant la connaissance et l'information, incluant la propre constitution de l'UNESCO, qui souligne la volonté des Etats membres d'aider à «maintenir, augmenter et diffuser le savoir» ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme qui précise que «tout le monde a le droit de chercher, de recevoir

et de répandre des informations et des idées par n'importe quel moyen sans considérer les frontières».

En collaboration avec les principes énoncés dans la Charte sur la conservation du patrimoine numérique et le programme Mémoire du Monde, la DUA vise à assurer la préservation et l'accessibilité universelle du patrimoine documentaire mondial.

L'UNESCO encourage les Etats membres à être guidés par les principes énoncés dans la DUA lors de la planification et de la mise en œuvre, à l'avenir, des stratégies et des programmes d'archives à l'échelle nationale.

DIAPOSITIVE 7 – OBJECTIFS DE LA DUA

La DUA a été développée pour :

1. assurer une compréhension globale et l'acceptation du propos, de la valeur et du but des archives et des archivistes
2. promouvoir le rôle des archives dans l'établissement des droits de l'homme, de la mémoire collective et des gouvernements responsables et transparents
3. expliquer le caractère unique des archives et pourquoi elles doivent être gérées par des archivistes professionnels adéquatement formés
4. encourager l'utilisation des archives
5. et en tant qu'appel à l'action, rechercher l'engagement, dans les questions archivistiques, des gouvernements, des décideurs et du grand public.

DIAPOSITIVE 8 – LA DÉCLARATION: INTRODUCTION

Nous allons maintenant analyser le contenu de la Déclaration.

L'introduction précise que:

Les archives consignent les décisions, les actions et les mémoires. *[Cette ligne d'ouverture assure que les documents officiels ainsi que des souvenirs personnels sont couverts par la Déclaration.]*

Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération. *[Cette phrase capture la nature essentielle des archives, qui est leur unicité, et souligne la responsabilité des générations suivantes devant en prendre soin et les préserver.]*

Les documents sont gérés dès leur création pour en préserver la valeur et le sens. *[Cette phrase est particulièrement pertinente pour les documents électroniques qui doivent être identifiés lors de leur création et gérés à travers les années.]*

Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. *[Ici on met en valeur l'importance des documents illustrant les pratiques administratives et leur rôle dans le soutien de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes. Ceci est une reconnaissance du rôle des archives dans la confirmation et la protection de l'identité des individus et des communautés devant être soutenue et assurée.]*

L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens. *[Le message ici est que l'accès aux archives est à la base des droits fondamentaux et légitimes de l'homme et fournit des connaissances sur notre société qui permettront d'enrichir la qualité de vie.]*

DIAPOSITIVE 9 – À CETTE FIN NOUS RECONNAISSONS...

Après avoir expliqué et accepté la description dans l'introduction, la Déclaration établit des «vérités» touchant les archives et les archivistes et mentionne les responsabilités associées à une bonne gestion. Le texte continue ainsi:

À cette fin nous reconnaissons

- **le caractère unique** des archives, à la fois témoignage authentique des activités administratives, culturelles et intellectuelles et reflet de l'évolution des sociétés
- **le caractère essentiel** des archives pour la conduite efficace, responsable et transparente des affaires, la protection des droits des citoyens, la constitution de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir
- **la diversité** des archives permettant de documenter l'ensemble des domaines de l'activité humaine

DIAPOSITIVE 10 – À CETTE FIN NOUS RECONNAISSONS...

- **la multiplicité des supports** sur lesquels les archives sont créées et conservées, que ce soit le papier, le numérique, l'audiovisuel ou tout autre type
- **le rôle des archivistes** qui, en tant que professionnels bénéficiant d'une formation initiale et continue, servent leurs sociétés respectives en appuyant la création des documents, en procédant à leur sélection, leur préservation et en les rendant accessibles pour leur utilisation
- **la responsabilité de tous**, citoyens, décideurs publics, propriétaires ou détenteurs d'archives publiques ou privées, archivistes et spécialistes de l'information, dans la gestion des archives.

DIAPOSITIVE 11 – ET C'EST POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS À TRAVAILLER DE CONCERT, pour que...

La Déclaration présente ensuite un appel pour du soutien et une source d'inspiration pour de l'action.

Et c'est pourquoi nous nous engageons à travailler de concert, pour que ...

- chaque État se dote de politiques et de lois concernant les archives et qu'il les mette en œuvre
- la gestion des archives soit valorisée et pleinement exercée au sein de tout organisme public ou privé qui crée et utilise des archives dans le cadre de ses activités
- les ressources nécessaires, incluant l'embauche de professionnels qualifiés, soient allouées à la gestion adéquate des archives

DIAPOSITIVE 12 – ET C'EST POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS À TRAVAILLER DE CONCERT, pour que...

- les archives soient gérées et conservées dans des conditions qui en assurent l'authenticité, l'intégrité et la plus grande marge d'utilisation
- les archives soient rendues accessibles à tous, dans le respect des lois en vigueur et des droits des personnes, des créateurs, des propriétaires et des utilisateurs
- les archives soient utilisées afin de contribuer à la promotion de citoyens responsables.

DIAPOSITIVE 13 – PROMOTION et SENSIBILISATION

La DUA est destinée à être utilisée pour:

- Expliquer l'importance et la pertinence des archives (**promotion**)
- Encourager une prise de décision proactive sur les archives (**sensibilisation**)

La Déclaration favorise la prise de conscience de l'importance des documents et des archives, en particulier pour la bonne gouvernance, en

- fournissant une déclaration pour aider à persuader les décideurs clés que les archives sont importantes pour la bonne gouvernance, la transparence administrative et la responsabilité démocratique
- soulignant l'importance stratégique sous-jacente des archives pour l'efficacité administrative
- fournissant un aperçu des principales exigences pour une bonne gestion des archives qui pourraient être utilisées par les gestionnaires et les archivistes afin de monter un dossier pour augmenter l'allocation de leurs ressources, améliorer les installations et la croissance du personnel, et
- améliorant la connaissance et l'intérêt du public dans le domaine des archives pour assurer la saisie et la préservation de la mémoire individuelle et collective et pour soutenir les droits démocratiques.

La DUA peut être utilisée aussi bien par:

- les services d'archives
- les institutions recueillant les archives
- les associations professionnelles dans le milieu des archives et de la gestion des documents
- les individus
- et dans les lieux de travail.

Parce que la DUA établit des aspirations, elle traverse les barrières

- entre les membres de la profession et les institutions pour lesquelles ils travaillent
- entre les institutions et le gouvernement
- entre les associations
- entre les langues
- entre les cultures

Elle réduit également la distance entre les archivistes professionnels et les personnes s'intéressant aux archives, mais n'appartenant pas à la profession.

DIAPOSITIVE 14 – AFFICHE

Une image graphique de la DUA a été développée. Elle peut être téléchargée en français, en anglais et en plusieurs autres langues à partir du site de l'ICA. L'image

peut être imprimée sous forme d'affiche, incorporée dans des publications ou placée sur un site web.

DIAPOSITIVE 15 – LA DUA EN PLUSIEURS LANGUES

La Déclaration a été traduite en plusieurs langues; cependant si elle n'est pas disponible dans votre langue sur le site de l'ICA et si vous souhaitez la traduire dans votre langue, vous pouvez le faire et avoir le texte mis ensuite sur le site de l'ICA. En ce qui concerne les traductions, l'ICA aime qu'elles soient approuvées par un service d'archives local et ensuite envoyées à l'ICA pour être mises sur le site.

Tous ceux souhaitant montrer leur appui à la DUA trouveront sur le site de l'ICA un registre en ligne. Celui-ci peut être signé par des individus et / ou par des personnes représentant des institutions. Vous pouvez également ajouter des commentaires justificatifs .

DIAPOSITIVE 16 – IDÉES POUR LA PROMOTION DE LA DUA DANS VOTRE RÉGION

Nous avons identifié un certain nombre de stratégies qui pourraient être utilisées pour promouvoir la DUA.

Les stratégies de promotion visent à :

- établir la sensibilisation à la DUA parmi les membres de l'ICA
- promouvoir l'adoption de la DUA par le grand public
- augmenter la sensibilisation aux archives
- assurer l'acceptation de l'importance des archives pour les individus et la société
- faire comprendre la nature et la gestion des archives
- encourager l'utilisation des archives.

Les stratégies de promotion comprennent:

- Demander la participation active des gouvernements, des services d'archives et des individus en utilisant la DUA pour ouvrir des discussions sur le rôle et la pertinence des archives. Cela pourrait prendre la forme d'une cérémonie officielle de signatures afin de promouvoir l'appui à la DUA. À titre d'exemple: la DUA a été récemment approuvée par le Parlement de Catalogne en Espagne.

- Développer une présence en ligne de la DUA sur le site web de votre organisme

- Utiliser votre page Facebook, ou la page Facebook de votre organisme pour promouvoir la Déclaration. Envoyez un Tweet !!

- Signer le registre en ligne et encourager les autres à le faire

DIAPOSITIVE 17 – IDÉES POUR LA PROMOTION DE LA DUA DANS VOTRE RÉGION

- Développer des brochures, des bannières , etc. en y incluant la DUA; produire une gamme de marchandises, par exemple T-shirts, tapis de souris, étuis pour ordinateurs portables, tasses reproduisant la DUA
- Développer une carte postale électronique ou joindre l’affiche de la DUA au bas d’un email
- Photographier des personnes tenant la DUA en face de points de repère et utiliser cela dans une campagne de promotion
- Parlez de la DUA lors de conférences et réunions

DIAPOSITIVE 18 – IDÉES POUR LA PROMOTION DE LA DUA DANS VOTRE RÉGION

- Promouvoir la DUA à travers d'autres réseaux professionnels et culturels (par exemple groupes d'historiens locaux); faire connaître la DUA à la radio, à la télévision et dans la presse écrite (des entrevues à la radio pourraient être intégrées à des sites web d’association ou organisme)
- Encourager les éducateurs à intégrer la DUA dans leurs programmes d’études et offrir des concours touchant la DUA aux élèves de tous les niveaux (universitaire, secondaire, élémentaire)
- Développer chaque année lors de la Journée internationale des archives le 9 juin des activités de promotion.

La promotion de la DUA devrait être un processus constant de diffusion, explication, compréhension et encouragement des valeurs que nous défendons en tant que professionnels.

DIAPOSITIVE 19 – QUE PENSEZ-VOUS FAIRE DANS VOTRE RÉGION?

Que pensez-vous pouvoir faire dans votre région afin de promouvoir la DUA?